

**GRANDLYON**  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**  
**DU BUREAU**

Bureau du **26 avril 2010**

Décision n° **B-2010-1531**

commune (s) : Décines Charpieu

objet : Revente, au Syndicat intercommunal d'aménagement du canal de Jonage, d'un terrain situé chemin du Pontet

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

**Rapporteur** : Monsieur Barral

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : mardi 20 avril 2010

Compte-rendu affiché le : mardi 27 avril 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Kimelfeld, Crimier, Mme Pédrini, M. Abadie, Mme David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, David G., Lebuhotel.

Absents excusés : MM. Daclin (pouvoir à M. Lebuhotel), Calvel (pouvoir à M. Barge), Mme Vullien, MM. Philip (pouvoir à M. Darne J.), Arrue (pouvoir à M. Kimelfeld), Mme Besson (pouvoir à Mme Gelas), MM. Imbert A (pouvoir à M. Desseigne), Sangalli.

Absents non excusés : Mme Peytavin, M. Julien-Laferrière.

**Bureau du 26 avril 2010****Décision n° B-2010-1531**

commune (s) : Décines Charpieu

objet : **Revente, au Syndicat intercommunal d'aménagement du canal de Jonage, d'un terrain situé chemin du Pontet**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 15 avril 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

A la demande du Syndicat intercommunal d'aménagement du canal de Jonage et afin de revaloriser les berges du Grand Large, la Communauté urbaine a préempté, au prix de 20 000 €, une parcelle de terrain nu d'une superficie de 10 000 mètres carrés cadastrée sous le numéro 11 de la section BB, cédée libre de toute location ou occupation.

Aux termes de la promesse d'achat, le Syndicat intercommunal d'aménagement du canal de Jonage qui préfinance cette acquisition, s'est engagé à racheter à la Communauté urbaine ledit bien au prix précité, admis par France domaine et à lui rembourser tous les frais inhérents à cette acquisition ;

Vu ledit dossier ;

**DECIDE**

**1° - Approuve** la revente, au Syndicat intercommunal d'aménagement du canal de Jonage, d'un terrain situé chemin du Pontet à Décines Charpieu, destiné à la revalorisation des berges du Grand Large.

**2° - Autorise** monsieur le Président à signer la promesse d'achat correspondante ainsi que l'acte authentique à intervenir.

**3° - Le montant** de 20 000 € résultant de cette revente ainsi que le remboursement des frais inhérents à cette transaction feront l'objet d'une inscription en recettes au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2010 - compte 458 200 - fonction 824 - opération 1749.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 29 avril 2010.**